

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 février 2020 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2020**
4. **Suivi des séances précédentes**
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Liste sélective des chèques et des prélèvements
 - 5.2 État des comptes
 - 5.3 Rapport financier sommaire au 29 février 2020
6. **Correspondance**
7. **Période de questions**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Autorisation de paiement – Nordmec
 - 8.2 Servitude – Bornes de recharge
 - 8.3 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2020-2021 à 2022-2023 projet – Commission Scolaire au Cœur-des-Vallées
 - 8.4 Aides financières – Organismes municipaux – 2020
 - 8.5 Signaleurs
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Février 2020
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal industriel qui sera situé sur le nouveau lot 6363760, en bordure de la route 323, soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*
 - 10.3 Demande d'autorisation pour la construction d'un nouveau bâtiment principal résidentiel (résidence unifamiliale isolée) qui sera situé sur le lot 5361347, en bordure de la rue Notre-Dame, soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*
 - 10.4 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 228, chemin de la Boucle (lot numéro 5361508), afin de régulariser la marge avant et l'empiètement de la saillie en cour avant (corniche) du bâtiment principal existant qui sont de 3,90 mètres plutôt que 6 mètres et 2,5 mètres d'empiètement plutôt que 1,5 mètre dans la marge avant bornée par le chemin des Golfeurs ; régulariser la marge avant bornée par le chemin de la Boucle de 0,18 mètre plutôt que 6 mètres et permettre, suite à des travaux, que la saillie (corniche) se situe à 0,18 mètre de la limite de propriété, soit en dérogation aux articles 31. Saillies et 33. Marge minimale de recul avant du *règlement de zonage numéro Z-17-01*
 - 10.5 Demande d'autorisation afin de modifier la saillie du bâtiment principal sis au 228, chemin de la Boucle (lot 5361508), modifiant ainsi la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*

- 10.6 Officialisation de la rue du Progrès – Demande à la Commission de toponymie
- 10.7 Demande de rénovation – Bureau d’information touristique
- 10.8 Congrès COMBEQ 2020
- 10.9 Plan d’arpentage – Agrandissement des Mille-Fleurs

11. Développement économique

- 11.1 Développement Parc industriel – Ingénieurs
- 11.2 Projet camping

12. Loisirs, santé et bien-être

Aucun item

13. Transport et voirie

Aucun item

14. Culture et patrimoine

- 14.1 Souper bénéfice pour l’église

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

- 16.1 Demande d’appui – Traversée du lac Simon
- 16.2 Balade en Petite-Nation
- 16.3 Soutien financier – Association régional de camping et caravaning de l’Outaouais (ArccO)
- 16.4 Contribution – 20^e déjeuner-bénéfice de la Sûreté du Québec

17. Période de questions

18. Certificat de crédit

19. Levée de la séance